



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 18 février 2025.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-294-5

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION ET À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET RELATIF AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE NUMÉRO 2018-294 AFIN :

- De réviser certaines dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis de construction
- D'exiger la conformité aux règlements municipaux distincts en matière d'urbanisme dans les conditions d'émissions de permis de construction et de certificats d'autorisation

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-294-5).

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 20^e jour de février 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière